

Nomination d'un fondé de pouvoir

À titre de porteur(s) d'actions ordinaires de Nouveau Monde Graphite Inc. (la « Société »), je nomme/nous nommons par la présente : M. Charles-Olivier Tarte, chef de la direction financière de la Société, ou à défaut de cette personne, Mme Josée Gagnon, vice-présidente, affaires juridiques et secrétaire corporative de la Société, ou

comme fondé de pouvoir, avec pleins pouvoirs de substitution, pour assister, agir et voter au nom du/des soussigné(s) conformément aux instructions ci-dessous (ou si aucune instruction n'a été donnée, comme le fondé de pouvoir le juge approprié) à l'égard des questions suivantes et de toute autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société (l'« assemblée ») qui se tiendra sous forme virtuelle par webdiffusion en direct à l'adresse <https://virtual-meetings.tsxtrust.com/fr/1931> le mercredi 13 mai 2026 à 10 h 00 (heure de l'Est), et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, de la même manière, dans la même mesure et avec les mêmes pouvoirs que si le/les soussigné(s) était/étaient personnellement présent(s).

Pour participer, interagir, poser des questions ou voter à l'assemblée, les participants auront besoin d'un numéro de contrôle (voir le numéro de contrôle indiqué dans la présente procuration pour les actionnaires inscrits) et du mot de passe « **nou2026** » (respectez la casse). Si vous nommez un fondé de pouvoir autre que les fondés de pouvoir susmentionnés, en plus de retourner votre procuration par la poste, par télécopieur, par courriel ou par Internet à Compagnie Trust TSX (« TSXT »), VOUS DEVEZ ÉGALEMENT communiquer avec TSXT soit par téléphone au 1 866 751-6315 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au 1 416 682-3860 (autres pays), soit en remplissant le formulaire en ligne disponible à l'adresse www.tsxtrust.com/control-number-request-fr au plus tard à 10 h 00 (heure de l'Est) le 11 mai 2026 (ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, 48 heures, à l'exclusion du samedi, du dimanche ou d'un jour férié, avant le début de la reprise de l'assemblée) pour que votre fondé de pouvoir soit inscrit en bonne et due forme et pour que TSXT puisse lui fournir par courriel un numéro de contrôle à 13 chiffres. Ce numéro de contrôle à 13 chiffres différera du numéro de contrôle indiqué dans la présente procuration. Sans ce numéro de contrôle à 13 chiffres, votre fondé de pouvoir ne pourra pas participer à l'assemblée, y intervenir, y poser des questions ou y voter, mais il pourra y assister en qualité d'invité.

LES RECOMMANDATIONS DE VOTE PAR LA DIRECTION SONT INDICUÉES EN **SURBRILLANCE**. Veuillez utiliser un crayon ou un stylo noir.

1. Élection des administrateurs

	POUR	CONTRE
1. Daniel Buron	☐	☐
2. Eric Desaulniers	☐	☐
3. Paola Farnesi	☐	☐
4. Édith Jacques	☐	☐
5. Hubert T. Lacroix	☐	☐
6. Stéphane Leblanc	☐	☐
7. Nathalie Pilon	☐	☐
8. Chantal Sorel	☐	☐

2. Nomination de l'auditeur

Nommer Pricewaterhousecoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur externe de la Société et autoriser les administrateurs de la Société à fixer sa rémunération.

POUR	ABSTENTION
☐	☐

3. Examiner et, s'il y a lieu, adopter une résolution (dont le texte figure à l'Annexe « A » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction (la « Circulaire »)) autorisant, notamment, la Société à émettre à Investissement Québec (« IQ ») 33 351 853 actions ordinaires du capital de la Société (chacune, une « action ordinaire »), dans le cadre d'un placement privé, au prix de 1,84 \$ US par action ordinaire (le « prix d'émission »), le tout tel que décrit plus en détail dans la Circulaire (le « placement privé d'IQ »).

POUR	CONTRE
☐	☐

4. Examiner et, s'il y a lieu, adopter une résolution (dont le texte figure à l'Annexe « B » de la Circulaire) autorisant, notamment, la Société à émettre à Fonds de croissance du Canada (« FCC ») 44 452 460 actions ordinaires, dans le cadre d'un placement privé, au prix d'émission, le tout tel que décrit plus en détail dans la Circulaire (collectivement avec le placement privé d'IQ, les « placements privés avec des personnes apparentées »).

POUR	CONTRE
☐	☐

5. Examiner et, s'il y a lieu, adopter une résolution (la « résolution relative aux placements privés », dont le texte figure à l'Annexe « C » de la Circulaire) autorisant, notamment, les placements privés avec des personnes apparentées ainsi que l'émission par la Société à ENI International b.B.V. (« ENI ») de 38 043 478 actions ordinaires, dans le cadre d'un placement privé, au prix d'émission (collectivement, les « placements privés »), et (i) lesquelles actions ordinaires devant être émises aux termes des placements privés représentent, globalement, (A) plus de 25 % du nombre actuel d'actions ordinaires en circulation de la Société, sur une base non diluée, et (B) un escompte de 19,56 % par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume sur cinq jours des actions ordinaires à la Bourse de Toronto en date du 9 avril 2026, et (ii) lesquelles actions ordinaires devant être émises aux termes des placements privés avec des personnes apparentées représentent plus de 10 % du nombre actuel d'actions ordinaires en circulation de la Société, sur une base non diluée, le tout tel que décrit plus en détail dans la Circulaire.

POUR	CONTRE
☐	☐

6. Examiner et, s'il y a lieu, adopter une résolution (dont le texte figure à l'Annexe « D » de la Circulaire) autorisant, notamment, certaines modifications aux bons de souscription en circulation de la Société visant l'acquisition d'actions ordinaires (les « bons de souscription ») détenus respectivement par IQ et FCC, le tout tel que décrit plus en détail dans la Circulaire.

POUR	CONTRE
☐	☐

7. Examiner et, s'il y a lieu, adopter une résolution (dont le texte figure à l'Annexe « E » de la Circulaire) autorisant, notamment, l'exercice éventuel des bons de souscription détenus par IQ et FCC ainsi que la conversion d'une débenture convertible non garantie de la Société datée du 8 novembre 2022, telle que modifiée et reformulée le 27 octobre 2025 en faveur d'IQ, lequel exercice ou conversion pourrait permettre à IQ et/ou à FCC de détenir plus de 20 % des actions ordinaires émises et en circulation, sur une base non diluée, le tout tel que décrit plus en détail dans la Circulaire.

POUR	CONTRE
☐	☐

Selon les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, vous êtes en droit de recevoir certains documents financiers. Si vous souhaitez recevoir ces documents, veuillez cocher les cases appropriées ci-dessous. Vous pouvez également visiter le site Web de Trust TSX <https://services.tsxtrust.com/etatsfinanciers> et indiquer le code d'entrée 7528A.

☐ Je souhaite recevoir les états financiers trimestriels ☐ Je souhaite recevoir les états financiers annuels

Je vous autorise/nous vous autorisons à agir conformément à mes/nos instructions indiquées ci-dessus. Je révoque/nous révoquons par les présentes toute procuration donnée au préalable à l'égard de l'assemblée. Si aucune instruction de vote n'est indiquée à l'égard de l'une ou l'autre des questions indiquées aux présentes, les droits de vote rattachés aux actions représentées par la procuration seront exercés selon ce que recommande la direction ou, si vous avez nommé un autre fondé de pouvoir, comme ce dernier le jugera opportun. Je vous confère/nous vous conférons le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard de toute modification ou variation proposée ou de toute nouvelle question soumise en bonne et due forme à l'assemblée.

Signature(s)

Date

Veuillez signer votre nom exactement tel qu'il apparaît sur cette procuration. Voir les instructions au verso. Toutes les procurations doivent être reçues avant 10 h 00 (heure de l'Est) le 11 mai 2026 (ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, 48 heures, à l'exclusion du samedi, du dimanche ou d'un jour férié, avant le début de la reprise de l'assemblée).

Formulaire de procuration – Assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires de Nouveau Monde Graphite Inc. (la « Société ») qui se tiendra le 13 mai 2026 (l'« assemblée »)

Notes relatives à la procuration

1. La présente procuration doit être signée par un porteur ou par son mandataire dûment autorisé par écrit. Si vous êtes un particulier, veuillez signer votre nom exactement tel qu'il apparaît sur cette procuration. Si le porteur est une société, un dirigeant ou un mandataire de la société dûment autorisé doit signer cette procuration, et si la société a un sceau, ce sceau doit y être apposé. Si le signataire agit à titre de fiduciaire ou de représentant, les détails de cette nomination ou de ce pouvoir doivent être fournis.

2. Sauf lorsqu'il choisit d'exercer les droits de vote rattachés à ses actions par téléphone, l'actionnaire peut nommer une personne autre que celles mentionnées dans la présente procuration pour que celle-ci assiste et agisse en son nom à l'assemblée en inscrivant le nom de cette personne dans l'espace prévu à cette fin au recto de la présente procuration. Il n'est pas nécessaire que cette personne soit un actionnaire de la Société. **Si vous nommez un fondé de pouvoir autre que les personnes susmentionnées, VOUS DEVEZ retourner votre procuration par la poste, par télécopieur, par courriel ou par Internet à TSXT et VOUS DEVEZ ÉGALEMENT demander au fondé de pouvoir soit de remplir le formulaire en ligne disponible à l'adresse www.tsxtrust.com/control-number-request-fr, soit d'appeler TSXT au 1 866 751-6315 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au 1 416 682-3860 (autres pays) au plus tard à 10 h 00 (heure de l'Est) le 11 mai 2026 (ou 48 heures, à l'exclusion du samedi, du dimanche ou d'un jour férié, avant le début de la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report de celle-ci) pour que votre fondé de pouvoir soit inscrit en bonne et due forme et pour que TSXT puisse lui fournir par courriel un numéro de contrôle à 13 chiffres. Ce numéro de contrôle à 13 chiffres diffèrera du numéro de contrôle indiqué dans la présente procuration. Sans ce numéro de contrôle à 13 chiffres, votre fondé de pouvoir ne pourra pas participer à l'assemblée, y intervenir, y poser des questions ou y voter, mais il pourra y assister en qualité d'invité.** Pour voter, toute personne nommée fondé de pouvoir doit assister à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

3. Si les titres sont inscrits au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, veuillez signer votre nom exactement tel qu'il apparaît sur la présente procuration. Si les titres sont inscrits au nom d'un porteur décédé ou d'un autre porteur, cette procuration doit être signée par le représentant légal avec son nom imprimé au-dessous de sa signature et une preuve d'autorité pour signer au nom du porteur décédé ou d'un autre porteur doit être jointe à la présente procuration.

4. Certains porteurs peuvent détenir des titres à la fois à titre de porteur inscrit ou non inscrit. Dans ce cas, vous pouvez recevoir plus d'une circulaire et vous devrez voter séparément en tant que porteur inscrit et non inscrit. Les porteurs non inscrits peuvent recevoir un formulaire de procuration déjà signé par l'intermédiaire ou un formulaire d'instructions de vote qui permet d'exercer les droits de vote rattachés à leurs titres. Les porteurs non inscrits doivent suivre les instructions de vote qui leur sont transmises par leur intermédiaire.

5. Si un titre est détenu par deux ou plusieurs particuliers et que l'un d'entre eux est présent ou est représenté par procuration à l'assemblée, celui-ci peut, en l'absence de l'autre ou des autres, voter à l'assemblée. Toutefois, si un ou plusieurs d'entre eux sont présents ou représentés par procuration, ils doivent voter ensemble à l'égard de ces titres.

Tous les porteurs sont invités à consulter la circulaire pour obtenir de plus amples renseignements sur l'exécution et l'utilisation de la présente procuration ou tout autre renseignement relatif à l'assemblée.

La présente procuration est sollicitée par la direction de la Société et en son nom.

Comment voter

INTERNET

- Allez à www.assemblee-vote.com
- Enregistrez votre vote en ligne
- Voir les documents de l'assemblée

TÉLÉPHONE

Utilisez un téléphone à clavier, composez le numéro sans frais au Canada et aux États-Unis **1 888 489-7352**, un représentant vous aidera à voter en direct.

Pour voter par Internet ou par téléphone, vous devez avoir votre numéro de contrôle. Si vous votez par Internet ou par téléphone, veuillez ne pas retourner la présente procuration.

Pour voter avec votre téléphone intelligent, veuillez scanner le code QR :



POSTE, TÉLÉCOPIEUR OU COURRIEL

- Remplissez, signez et retournez votre procuration dans l'enveloppe fournie à cette fin ou à :

Compagnie Trust TSX
C.P. 721
Agincourt (Ontario) M1S 0A1

- Vous pouvez également l'envoyer par télécopieur au 416-607-7964 ou la numériser et la transmettre par courriel à votezprocuration@tmx.com.

Si votre procuration n'est pas datée, elle sera présumée porter la date de sa mise à la poste au nom de la Société.

Toutes les procurations doivent être reçues avant 10 h 00 (heure de l'Est) le 11 mai 2026 (ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, 48 heures, à l'exclusion du samedi, du dimanche ou d'un jour férié, avant le début de la reprise de celle-ci).